

Chronologie des évènements concernant l'opération d'OLD

Octobre 2023 à novembre 2024

- Le **2 octobre 2023**, les colotis en bordure des zones boisées ont reçu une **lettre RAR** de M. Thiébaud de la mairie pour une inspection par l'ONF de leur parcelle et de la bande des 50 m qui jouxte leur lot
- L'ASL prend contact avec la mairie par courriel le **9 octobre** pour demander une visite du site dans sa globalité. La responsable du projet étant indisponible, nous n'avons pas eu la possibilité d'organiser cette réunion.
- Courriel le **20 novembre** aux colotis concernés par l'inspection leur demandant de nous communiquer les PV d'inspection.
- Lettre par courrier suivi à la mairie le **12 décembre** pour l'informer de la prise en compte des travaux dans la bande des 50 m par l'ASL.
- **Demande de devis à l'ONF le 11/12/2023** avec compilation des rapports individuels des colotis. **Pas de réponse**
- Courrier RAR le **19 décembre 2023** aux propriétaires des parcelles : [REDACTED] et Coopération Famille pour leur demander l'autorisation de procéder aux travaux
- Récupération des rapports individuels de l'ONF auprès des colotis pour établir la liste des travaux à réaliser
- Seul [REDACTED] nous répond et nous donne l'autorisation à la suite de notre courrier du **19 décembre 2023**
- [REDACTED] accuse réception du RAR, mais **pas de réponse**
- [REDACTED] le courrier nous revient avec **la mention décédée**
- Coopération et Famille, le courrier nous revient **non distribué**
- Premier devis **26 janvier 2024** de Lf Paysage zones [REDACTED]
- Premier devis le **28 janvier** de Lf paysage pour la parcelle CV 199

Deuxième devis le **9 février** de Lf paysage pour les parcelles [REDACTED] et CV 106 ASL

- Après une recherche sur internet, nous apprenons que la société coopération et Famille a été absorbée par 1001 Vie et habitat. Nouvel envoi par RAR. **Pas de réponse** au terme du mois de délais
- Nous alertons M. Thiébaud (adjoint à la sécurité) de la mairie par courrier suivi le **22 janvier** de notre impossibilité de débiter les travaux sans autorisation des propriétaires sur les parcelles CV 199 CS 14 et CV227

- Le **3 mars** réception des devis de LF paysage pour le traitement des parcelles [REDACTED] et CV 106 en partie
- Le **3 mars** M. Thiébaud nous informe que ses services effectueront une inspection entre le 22 et le 26 avril
- Le **4 mars** nous informons M. Thiébaud de l'avancement du chantier et de l'absence de réponse des propriétaires, hormis [REDACTED]
- Le **8 mars** M. Thiébaud nous informe que ses services prennent le relais pour contacter les propriétaires
- Le **16 mars** nous fournissons à la mairie les copies de nos courriers envoyés aux propriétaires des parcelles et l'informons que nous avons reçu l'accord de [REDACTED] et que sa parcelle a été traitée
- Concernant [REDACTED] nous envoyons un courrier le 20 mars 2024 à la mairie de son domicile (Canchy) afin de connaître ses ayants droit. **Pas de réponse**
- Nous contactons le **4 avril** sur conseil de la mairie d'Hyères le service des hypothèques de Toulon coût 59 €. En réponse il nous est donné un dossier complètement inexploitable.
- Accord sur devis Lf paysage le **5 avril** début des travaux
- M. Ulmer de la sécurité civile convoque [REDACTED] en la présence de M. Martin le **18 avril** de la parcelle CV 227 pour établir le plan de coupes et les élagages.
- M. Ulmer arrive à trouver un interlocuteur au sein de 1001 Vie et habitat et nous recevons un courrier officiel le **24 avril 2024** nous autorisant à effectuer les travaux d'OLD.
- Passage commande des travaux le **3 mai** à Lf paysage selon devis réactualisé en fonction des travaux sur la parcelle de [REDACTED] et de l'inspection de la sécurité civile effectuée en avril
- Nous envoyons alors le **28 avril** un courrier à l'ONF pour une inspection en présence de M. Ulmer de la sécurité civile de la parcelle 1001 vie Habitat CV199,
- M. Ulmer nous informe que, suite à son inspection, nous n'avons plus le droit de stocker sur le terrain les coupes des troncs d'arbres. Nous procéderons donc à un regroupement au sein de deux zones.
- Second courrier à l'ONF pour solliciter un devis
- Le **16 mai** courrier de l'ONF qui nous demande d'inscrire dans notre demande du 28 avril une clause concernant les règles de la concurrence
- Le **26 mai** courriel à la mairie pour l'informer et inviter M. Ulmer à participer à l'inspection de la parcelle de 1001 Vie habitat CV 199 prévue en présence de l'ONF le **6 juin**.
- Nous l'informons aussi de l'avancement de travaux sur la parcelle CS1 CV277 et CV 106 et de la réalisation de deux zones de stockage du bois de chauffage pour enlèvement
- Le **30 mai** M. Ulmer accuse réception de l'avancement des travaux et confirme sa participation avec l'ONF

- Demande d'un devis supplémentaire le **31 mai** à Lf paysage pour débarder les troncs d'arbre et réaliser deux zones de stockage
- Le **6 juin** l'ONF inspecte la parcelle CV 199 en présence de MM. Miara et Negro pour l'ASL et M. Ulmer pour la sécurité civile
- Le **12 juin** l'ONF nous transmet un devis pour le marquage d'un montant de 1640 € que nous refusons
- Le **18 juin** l'ONF nous propose un devis allégé pour le marquage d'un montant de 820 € que nous acceptons afin d'obtenir un devis concurrentiel à Lf paysage
- Le **3 juillet** l'ONF intervient pour réaliser le marquage des arbres
- Le **17 juillet** nous informons la mairie, M. Ulmer, que sur la parcelle cv 199, 38 pins et un chêne seront abattus conformément au marquage de l'ONF. Nous sommes en attente du devis de l'ONF.
- Le **26 août** l'ONF nous transmet un devis d'un montant de 28776 €. Cette somme est deux fois supérieure à ce que nous avons estimé.
- Nous demandons à Lf paysage de réactualiser son précédent devis pour prendre en compte le marquage de l'ONF et l'obligation de débarder les troncs. Nous signons le devis le **13 septembre** pour un montant de 11724 € vs 28776 € de l'ONF.
- Le **13 septembre** nous informons M. Ulmer que nous avons fait procéder au débroussaillage des herbes ligneuses (budget 2024) et que nous entreprendrons les travaux d'abattage fin septembre après la levée des restrictions préfectorales concernant les travaux en forêt
- Fin septembre nous faisons procéder aux travaux sur la parcelle CV 199, 1001 Vie et habitat. 38 pins et 1 chêne sont abattus conformément au marquage de l'ONF et débardage de la parcelle.
- Le **05 décembre**, courriel à la mairie, M. Ulmer, pour l'informer de l'achèvement des travaux.